

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00574 Numéro SIREN : 831 648 498 Nom ou dénomination : DESCOMPS PHILIPPE CARRELAGES
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 8305

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		DESCOMPS PHILIPPE CARRELAGES				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		1515 ROUTE DE CALIGNAC		47600	ESPIENS		
SIRET		8 3 1 6 4 8 4 9 8 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le	
						3 0 0 6 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	34 500	012	34 500	
	Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	12 391	030	11 133	1 258	
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	46 891	048	11 133	35 758	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	5 089	052	5 089	
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
			Autres* (3)	072	784	074	784
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 012	086	2 012		
	Charges constatées d'avance *	092	66	094	66		
	Total II	096	7 950	098	7 950		
	Total général (I + II)	110	54 841	112	11 133	43 708	
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000				
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100				
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	25 668				
	Report à nouveau	134	15				
	Résultat de l'exercice	136	-2 569				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	24 214				
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	5 598				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 589				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	7 868		8 307		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	19 494					
Total général (I + II + III)		180	43 708				
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DESCOMPS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **DESCOMPS PHILIPPE CARRELAGES**Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLEFormulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 0 0 6 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	{	biens		215		214	
		services *		217	58 616	218	58 616
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	-3 061
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	109
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	55 665

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
Variation de stocks (marchandises)*						236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	13 767
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	35 144
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)					244	483
Rémunérations du personnel*						250	3 791
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 941
Dotations aux amortissements*						254	900
Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	8
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	10			
Total des charges d'exploitation (II)						264	57 034

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
---------------------------	-----	--	--	-------------------------	--	-----	--

Produits exceptionnels (IV)

Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	1 200
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				

Impôt sur les bénéfices* (VII)

						306	
--	--	--	--	--	--	-----	--

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

						310	-2 569
--	--	--	--	--	--	-----	--------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

314

2 569

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles*				322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cta d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	1 200
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989			
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1

Déficit col. 2

352

354

1 369

Déficit de l'exercice reporté en arrière *

Déficits antérieurs reportables : *

dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

370

372

1 369

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Descomps

DESCOMPS PHILIPPE CARRELAGES

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 1515 ROUTE DE CALIGNAC 47600 ESPIENS

RCS n°831648498- RCS AGEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Le 12/12/2023

à 09h00

au siège social

Le soussigné DESCOMPS PHILIPPE, actionnaire unique, de la société DESCOMPS PHILIPPE CARRELAGES, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

DESCOMPS PHILIPPE, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30/06/2023.

A mis à disposition les documents suivants :

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des fonctions de la Présidence.
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 30 juin 2023

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 2 569,04 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

L'actionnaire unique décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 2 569,04 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des précédents exercices.

Décision N° 3 - Renouvellement des fonctions de la Présidence

L'actionnaire unique décide de renouveler pour une période indéterminée ses fonctions. C'est en sa qualité de Président que DESCOMPS PHILIPPE déclare accepter et exercera ses fonctions dans les mêmes conditions que lors de son précédent mandat, selon les dispositions statutaires de la société.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créiteur de 7 867,92 Euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à ESPIENS,

Le 12/12/2023.

Signature de l'actionnaire unique, DESCOMPS PHILIPPE :

Descomps